FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Belgique

Sika® MonoTop®-910 N



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Sika® MonoTop®-910 N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Distributeur : S.A. SIKA N.V.

Rue Pierre Dupontstraat 167 1140 Bruxelles - Brussel

Belgique - België

 N° de téléphone
 : 02/726.16.85

 N° de fax
 : 02/726.28.09

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: EHS@be.sika.com

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur

Numéro de téléphone : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R41, R37/38

Dangers pour la santé

•

humaine

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger



Indication de danger

: Irritant

Phrases de risque

R41- Risque de lésions oculaires graves.

R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Conseils de prudence

: S2- Conserver hors de la portée des enfants.

S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec

: Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

de l'eau et consulter un spécialiste.

S39- Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

Date d'édition : 27.09.2011. N° de FDS. : 108170-3 1/12

Sika® MonoTop®-910 N 27.09.2011 2/12

SECTION 2: Identification des dangers

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la

peau, du nez et de la gorge.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Famille chimique/ Caractéristiques : Mélange de ciments, d'aggrégats et d'additifs

		<u>Classification</u>		Туре
Nom du produit/composant Identifiants	%	67/548/CEE Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]		
Ciment CE: 266-043-4 CAS: 65997-15-1	35-50	Xi; R41, R37/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	[1]
Quartz (SiO2) <5µm CE: 238-878-4 CAS: 14808-60-7	1-10	Xn; R48/20	STOT RE 1, H372i	[1]
nitrite de sodium CE: 231-555-9 CAS: 7632-00-0 Index: 007-010-00-4	<1	O; R8 T; R25 N; R50	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 3, H301 Aquatic Acute 1, H400	[1]
		Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Date d'édition : **27.09.2011**. **N° de FDS**. : 108170-3 **2/12**

Sika® MonoTop®-910 N 27.09.2011 3/12

SECTION 4: Premiers secours

Ingestion

: Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Assurezvous d'une bonne circulation d'air. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Inhalation

: Irritant pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau

: Irritant pour la peau.

Ingestion

: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation **Iarmoiement** rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Movens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ou au mélange

Dangers dus à la substance : Les nuages de poussière fine peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

: 27.09.2011. N° de FDS. : 108170-3 Date d'édition 3/12 Sika® MonoTop®-910 N 27.09.2011 4/12

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

le personnel d'intervention

Pour le personnel autre que : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

Grand déversement accidentel

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

6.4 Référence à d'autres sections

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

: 27.09.2011. Date d'édition N° de FDS. : 108170-3 4/12

Sika® MonoTop®-910 N 27.09.2011 5/12

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d' éventuelles incompatibilités : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Recommandations : Non disponible. Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition	
Ciment	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Valeur limite: 10 mg/m³ 8 heure(s).	
Quartz SiO2	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Valeur limite: 0.1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: poussières alvéolaires	
Quartz (SiO2)	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Valeur limite: 0.1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: poussières alvéolaires	

recommandées

Procédures de surveillance : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Date d'édition : 27.09.2011. N° de FDS. : 108170-3 5/12 Sika® MonoTop®-910 N 27.09.2011 6/12

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Numéro de référence EN 374. Recommandé: Gants en caoutchouc butyle/nitrile. Les gants souillés devront être retirés.

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Recommandé: Protéger la peau en appliquant une pommade.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans

danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

filtre à particules P

P1: Substance inerte; P2: Xn; P3: T, T+ Aucune mesure spéciale n'est requise.

Contrôle de l'exposition de :

l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Poudre. Couleur Gris. Odeur : Inodore.

Seuil d'odeur Non disponible.

рΗ : >11 [Conc. (% poids / poids): 50%]

Point de fusion/point de

congélation

: Non disponible.

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair Vase clos: Non applicable.

Vitesse d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible. Durée de combustion : Non disponible. Vitesse de combustion : Non disponible. Limites supérieures/inférieures : Non applicable.

d'inflammabilité ou d'explosion

Pression de vapeur : Non applicable. Densité de vapeur : Non disponible. Non disponible. Densité relative : ~1100 kg/m³ Masse volumique, non tassée Solubilité(s) : Non disponible.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible. Viscosité : Non disponible.

: 27.09.2011. Date d'édition N° de FDS. : 108170-3 6/12

Sika® MonoTop®-910 N 27.09.2011 7/12

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Propriétés d'explosivité : Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce 10.1 Réactivité

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations sur les voies

d'exposition probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Inhalation : Irritant pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau.

: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Ingestion

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

: 27.09.2011. Date d'édition N° de FDS. : 108170-3 7/12

Sika® MonoTop®-910 N 27.09.2011 8/12

SECTION 11: Informations toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation

respiratoire chronique.

Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
nitrite de sodium	Aiguë CL50 0.79 à 1 mg/L	Poisson	96 heures
	Aiguë NOEC 0.02 mg/L	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Date d'édition : **27.09.2011**. **N° de FDS**. : 108170-3 **8/12**

Sika® MonoTop®-910 N 27.09.2011 9/12

SECTION 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
nitrite de sodium	-3.7	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PTB et vPvB

PBT : Non applicable. vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Catalogue Européen des Déchets

	Code de déchets	Désignation du déchet
16 03 03* déchets d'origine minérale contenant of		déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

Emballage

: Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue Européen des Déchets (Emballage)

: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

	·		
	ADR/RID - ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport ONU			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	No	No	No

Date d'édition : 27.09.2011. N° de FDS. : 108170-3 9/12

Sika® MonoTop®-910 N 27.09.2011 10/12

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	-	-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la

fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances

et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

REACH Information: : Toutes les substances contenues dans les produits Sika sont :

- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou

- pré-enregistrées ou enregistrées par Sika, et/ou

exclues du règlement, et/ouexemptées d'enregistrement.

Inventaire d'Europe : Non disponible.

Nom du produit/composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
Quartz (SiO2)	Substances chimiques cancérogènes selon la réglementation belge	Silice Cristalline	Carc.	-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

Date d'édition: **27.09.2011**. **N° de FDS**.: 108170-3 **10/12**

Sika® MonoTop®-910 N 27.09.2011 11/12

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions

H abrégées

: H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H301 Toxique en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. H335

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions H372i

répétées ou d'une exposition prolongée par d'inhalation.

H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée par d'inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 3 : Acute Tox. 3, H301

DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE -Aquatic Acute 1, H400

Catégorie 1

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE Eye Dam. 1, H318

- Catégorie 1

MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 3 Ox. Sol. 3. H272 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -Skin Irrit. 2, H315

Catégorie 2

STOT RE 1, H372i TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE: INHALATION -

STOT RE 2, H373i TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE: INHALATION -

Catégorie 2

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES **STOT SE 3, H335**

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies

respiratoires] - Catégorie 3

abrégées

Texte intégral des phrases R: R8- Favorise l'inflammation des matières combustibles.

R25- Toxique en cas d'ingestion.

R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par

inhalation.

R41- Risque de lésions oculaires graves.

R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des

classifications [DSD/DPD]

: O - Comburant T - Toxique

Xn - Nocif

Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression : 27.09.2011. 27.09.2011. Date d'édition Date de la précédente : 16.03.2010.

édition

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

: 27.09.2011. N° de FDS. : 108170-3 Date d'édition 11/12 Sika® MonoTop®-910 N 27.09.2011 12/12

Date d'édition : **27.09.2011**. **N° de FDS**. : 108170-3 **12/12**